

République de Guinée

-----  
Travail – Justice – Solidarité

LOI  
L/2021/N~~0.0.0.6~~...../AN<sup>1</sup>

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE D'EXPORTATION – IMPORTATION DE L'INDE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION, DE TRAITEMENT, DE TRANSPORT, DE STOCKAGE, ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CONAKRY OU « QUATRIEME PROJET EAU DE CONAKRY » POUR UN MONTANT DE CENT SOIXANTE DIX MILLIONS DE DOLLARS (170.000.000 USD), SIGNE LE 05 DECEMBRE 2019.

L'Assemblée nationale,

Vu la Constitution en ses articles 80 et 148 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du jeudi 25 février 2021, a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

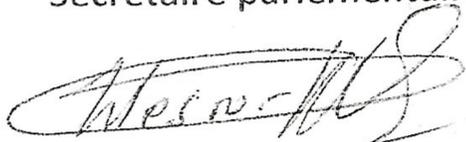
**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification de l'Accord de crédit entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque d'Exportation – Importation de l'Inde pour le financement du Projet de renforcement des capacités de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable de la ville de Conakry ou « Quatrième Projet Eau de Conakry », pour un montant de cent soixante-dix millions de dollars (170.000.000 USD), signé le 05 décembre 2019.

**Article 2** : La présente loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le....2.5 FEB 2021.....

Pour la Plénière

Le Secrétaire de séance  
4<sup>ème</sup> Secrétaire parlementaire



Honorable Nestor KAGBADOUNO

Le Président de séance  
2<sup>ème</sup> Vice-président



Honorable Dr. Fodé SOUMAH

